

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

**Présents** : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER-MOUGIN, Sébastien FANI, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET dit LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO

**Excusé** : Amaury FARGES (Pouvoir à Manuel ARRAGAIN).

Le dernier compte-rendu est adopté.

Michèle LAMBERT est désigné secrétaire de séance.

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec la Commune de Ruffieux pour prêt de matériel. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

### **1\* / Délibération : Subvention complémentaire classe découverte avril 2023**

Le conseil a voté lors de sa séance du 12 janvier une subvention pour les deux voyages scolaires des CM1 – CM2 (Ecole de Chanaz) et CE1-CE2 (Ecole de Vions) d'un montant total de 1920 €, basé sur une participation de 60 € par enfant pour le premier et 120 € par enfant pour le second.

Cette subvention a été versée au Sou des Ecoles qui a pris en charge les factures grâce à ce financement.

Or, lors de la réception des factures du voyage scolaire des CE1-CE2, la Directrice de l'Ecole de Vions a constaté un surcoût par rapport au devis estimé.

Le versement des familles est déjà intervenu, les deux mairies sont donc sollicitée pour l'obtention d'un financement complémentaire d'un montant de 797.70 € à répartir entre Vions et Chanaz.

8 enfants de Vions sont concernés, ainsi que 3 enfants du Val de Crêne pour lesquels le financement est à partager entre Vions et Chanaz. Le montant du financement demandé à Vions s'élève donc à 9.5/24<sup>e</sup> des 797.70 €, soit 316 €.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention complémentaire de 316 € au Sou des Ecoles pour le voyage scolaire des CE1-CE2.***

***Il est proposé de travailler, à partir de la rentrée scolaire, sur le mode de financement des projets scolaires dès la rentrée, en demandant le plus tôt possible des éléments précis au sujet du budget des activités à financer.***

### **2\* / Délibération : DM avance rénovation vitraux**

Il est rappelé que la commune a réglé en fin d'année une première facture à l'artisan qui réalisera à partir de juin les travaux des vitraux de l'Eglise afin que celui-ci puisse commander le matériel.

Cette facture constituant un acompte, elle a été mandatée au compte 238 (chapitre 23).

Afin que l'ensemble des travaux figure dans l'actif de la commune au compte de travaux où seront mandatés les factures à venir, il convient d'établir un mandat et un titre de régularisation :

- Mandat au compte 2131 (Chapitre 041), d'un montant de 11 385.60 €

- Titre au compte 238 (Chapitre 041) d'un montant d'un 11 385.60 €.

Il est précisé que cette opération est budgétairement équilibrée et n'implique aucun mouvement de trésorerie.

Il est proposé pour réaliser cette opération d'adopter une décision modificative pour inscrire au budget les crédits nécessaires :

- Article 2131 (Chapitre 041) / Dépenses : + 11 385.60 €

- Article 238 (Chapitre 041) / Recettes : + 11 385.60 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative proposée.*

Il est précisé que la préparation de ces travaux se poursuit pour assurer un démarrage le 12 juin. Ces travaux

Les travaux des vitraux débuteront le 12 juin : l'échafaudage intérieur a été mis en place et la préparation se poursuit. Pour rappel, ces travaux ont été validés pour un montant de 37 952 €, et la Commune a reçu l'assurance de financements du département et la région qui permettront d'atteindre plus de 79 % de subventions.

### **3\* / Délibération : Admission en non valeur**

La Trésorerie d'Aix les Bains a demandé à la mairie de procéder à l'admission en non valeur d'une créance pour laquelle leurs services considèrent avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement.

Il s'agit d'un montant de 120 € pour lequel il conviendrait d'établir un mandat et d'abandonner ainsi toute possibilité de recouvrement.

Etant donnée le caractère assez récent de la créance et son objet, il est proposé de retirer cette délibération et de demander à la trésorerie principale de reporter à une date ultérieure cette admission en non valeur.

### **4\* / Délibération : Convention de rappel à l'ordre Parquet Chambéry**

Le Maire présente un projet de Convention proposée par le Procureur de la République pour faciliter le règlement de certaines situations d'infractions qui pourraient faire l'objet, de par leur nature, d'un simple rappel à l'ordre par le Maire après consultation du parquet.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs (écarts de langage, attitude irrespectueuse...), les incidents aux abords des établissements scolaires, les contraventions aux arrêtés de Maire portées à sa connaissance, les nuisances sonores, certains écarts de langage, injures non publiques, actes d'intimidation ou menaces de violences, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, les jets, épandages ou déversements sur une voie publique de substances susceptibles de nuire à la salubrité et sécurité publiques ou d'incommoder le public (contraventions de la cinquième classe prévues par l'article R116-2 du code de la voirie routière), les entraves à la libre circulation sur la voie publique (contraventions de la quatrième classe prévues par l'article R.644-2 du code pénal), la divagation d'animaux dangereux pour les personnes.

Il est proposé d'adopter cette convention tout en rappelant que l'objectif poursuivi n'est que de se donner les moyens de régler certaines situations d'ampleur limitée et que la municipalité souhaite pouvoir compter sur le maintien d'une présence de proximité des services de gendarmerie sur son territoire.

***Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.***

### **Point ajouté à l'ordre du jour : Convention avec la commune de Ruffieux pour prêt de matériel**

Les services techniques de la mairie de Ruffieux assurent l'entretien de la piste cyclable entre Saumont et La Loi, pour lequel il serait utile d'utiliser le matériel de balayage de la route présent au garage communal. Il est proposé que le matériel soit utilisé uniquement par notre agent technique.

Il est précisé qu'il ne s'agit que de mise en place d'interventions ponctuelles qui s'inscrivent dans le cadre des possibilités de mutualisation et de travail commun entre les communes de Chautagne.

Les interventions feront l'objet d'une refacturation à la commune de Ruffieux selon le forfait habituellement pratiqué entre les communes de Chautagne.

***Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.***

### **5\*/ Questions diverses :**

→ **Retour sur commission communication du 17/05** (Présence : Manuel ARRAGAIN, Valérie BRUNET, Sébastien FANI et Michèle LAMBERT) : point effectué pour passer en revue l'ensemble des supports et actions à mener.

Il est précisé qu'une réflexion est engagée pour une refonte du site Internet et la mise à jour de notre logo. L'application Intramuros, mise en place dans les 6 communes du Syndicat Intercommunal, sera déployée d'ici la rentrée (une réunion s'est tenue à ce sujet en présence de Sébastien FANI, Michèle LAMBERT et Mélanie ZIZZO).

Il est proposé de mettre en place d'ici la rentrée un panneau d'affichage libre dans le centre du village (emplacement envisagé sous le auvent proche de l'arrêt de bus dans le « bâtiment baby foot »).

Collectifinfos : il est prévu une parution d'un nouveau numéro d'ici fin juin.

→ **Retour sur le conseil communautaire du 23/05** (Présence : Manuel ARRAGAIN)

La tarification des transports scolaires a été adoptée, seule la Commune de Vions a voté contre en insistant sur le poids financier important pour les familles de ce service indispensable surtout dans nos zones rurales. Le Président et le Vice-président de Grand Lac ont rappelé la mise en place des quotients familiaux et le déséquilibre financier très important du service. Grand Lac mettra en place un groupe de travail sur le sujet.

→ **Retour sur réunion du 29/05 avec le CEN** (Présence Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER-MOUGIN, Sébastien FANI et Yvan JAYET dit LARAFFE) : point sur projet de restauration des berges de la Milloude, l'animation foncière du CEN au sud de la commune et le projet de carrière aux Iles de Vions.

→ **Retour sur réunion enfouissement réseaux Rue de la Muraille le 15/05** (Présence : Aurélia TRUNFIO, Jacques PERRILLAT-BOITEUX). Le maître d'œuvre retenu par Grand Lac pour suivre les travaux (pour rappel reprise conduite Eau par Grand Lac, réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage avec le concours du SDES), Baron Ingénierie, a proposé à la commune une prestation complémentaire pour la sécurisation de la Rue de la Muraille. Les travaux restent prévus sur 2024.

→ **Réunion sur projet carrière JSA aux îles de Vions le 7/06 :**

Le Vice-Président de Grand Lac à l'urbanisme a envoyé en mairie une invitation pour une réunion réunissant de nombreux acteurs (Grand Lac, DREAL, DDT, CEN...).

Un rappel des éléments connus de ce dossier est fait au conseil.

Gilles DECOSNE, ancien responsable d'exploitation de Gravirohône, a fait l'acquisition d'environ 3 hectares de terrain au nord de la commune pour développer un projet de nouvelle carrière en eau avec, à l'issue d'une période de 12 ans d'exploitation et de remblaiement, plantation d'une aulnaie et donation des parcelles au CEN. Le conseil municipal avait eu l'occasion d'échanger sur ce projet pour lequel une majorité de conseillers avaient fait part de leurs profondes réserves et de leur opposition.

A ce stade il est rappelé qu'un tel projet nécessite une modification du PLUi, pour lequel Grand Lac est compétent. Cependant, les responsables de Grand Lac ont rappelé que l'usage était de ne pas valider de modification concernant le territoire d'une commune sans avis conforme de celle-ci.

A ce jour, le conseil n'est pas amené à se prononcer officiellement, mais il est proposé à tous les membres du conseil qui le souhaitent de participer à la réunion du 7/06 (un lien visio sera envoyé).

→ **Projet patrimoine :** la Fondation du patrimoine apporte un soutien pour un projet qui amènera une classe de seconde du Lycée Marlioz à venir visiter ou observer des éléments du petit patrimoine, parmi lesquels la statue de la Vierge présente dans la Chapelle de Bovéron. Les lycéens devront ensuite choisir l'élément de leur préférence qui fera l'objet d'une rénovation. Cette visite sur place des lycées avec des spécialistes de la Fondation du Patrimoine est prévue pour septembre / octobre.

#### **PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL :**

- Mercredi 28/06 à 19h.

- Mercredi 26/07 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.



Le Maire,

Manuel ARRAGAIN

